

Consultation

— Un maître a cent ouvriers. Son commerce marche à ravir. Un ouvrier qui meurt de faim se présente à la fabrique. Le maître l'accepte par charité. Cet ouvrier, faute de mieux, se contente d'un salaire dérisoire. Si l'ouvrier réclamait, ce qu'il ne ferait d'ailleurs pas, le maître le congédierait en lui disant qu'il n'a que faire de lui et ne l'a pris que par commisération. Le maître observe-t-il ses devoirs de justice envers cet ouvrier ?

R. Les auteurs sont d'accord à permettre au maître dans les circonstances décrites ci-dessus, de donner à l'ouvrier, sans violer la justice commutative, un salaire inférieur au salaire *minimum*.

— Où faut-il s'adresser pour se procurer le pouvoir de bénir le Scapulaire bleu de l'Immaculée-Conception ?

R. Au Révérendissime Père Général des Théatins, St-André della Valle, à Rome. (1)

Parodie de la lettre pastorale du 6 mai 1896

"Le gros bon sens, la droiture et l'esprit saint invoqués, Nous condamnons, en vertu de notre autorité, issue de Notre sollicitude, le mandement collectif des évêques dont la publication a été faite dans notre province et nous défendons formellement à tous les lecteurs du "Réveil" sous peine de refus d'un abonnement de lire, de recevoir, de garder en dépôt, de propager et de tenir compte de ce mandement dangereux et malsain dans ses tendances.

Sera la présente circulaire lue et publiée dans les bonnes familles, par les soins du chef de la maison, le premier jour après sa réception.

"Nous demeurons, chers abonnés et collaborateurs, votre tout dévoué en progrès politiques.

"LE REVEIL."

Le *Réveil*, de Montréal, journal radical, est l'auteur de cette parodie que nous enrégistrons comme document.

Les images

"L'image muette suspendue à la muraille nous parle et nous est utile, dit saint Grégoire de Nysse."

(1) N. R. théologique.